



**DECISION DU MAIRE**  
**(DELEGATION Article L 2122.22)**

**CONVENTION D'OCCUPATION LOCAUX COMMUNAUX**  
**RUE BARA**  
**ASSOCIATION « ADPEP34 (l'Ensoleillade) »**

**Monsieur le Maire de la Ville de CLERMONT L'HERAULT,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122.22 ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 17 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

**CONSIDERANT** la mise à disposition d'une partie des locaux municipaux, sis rue Bara à Clermont l'Hérault, à l'association « ADPEP34 » (l'Ensoleillade) pour lui permettre d'agir auprès des enfants en difficultés dans les écoles communales et notamment auprès de la classe ULIS ;

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de mettre une partie des locaux de la rue Bara de la commune de Clermont l'Hérault (propriétaire) à la disposition de l'association « ADPEP34 » (l'Ensoleillade) ;

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Une convention d'occupation concernant une partie des locaux communaux, situés rue Bara à Clermont l'Hérault, est signée entre la Commune (propriétaire) et l'association « ADPEP34 » (l'Ensoleillade), représentée par Madame Elvire GRIMAL, Présidente, aux conditions suivantes :

Locaux rue Bara concernés :

La salle 2-1, d'environ 28,5 m<sup>2</sup>,

La salle 2-2, d'environ 11 m<sup>2</sup>.

Durée

La présente convention est conclue pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2027.

Loyer

Le Preneur s'acquittera d'un loyer mensuel de 65,00 €.

Les conditions sont précisées dans la convention ci-annexée.

**Article 2 :**

La recette correspondante est inscrite au Budget de la Commune, article 752.

**Article 3 :**

Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des actes de la Commune, et dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Lodève. Elle fera l'objet d'une information auprès du Conseil municipal.

Fait à CLERMONT L'HERAULT,

Le 14 décembre 2023.

Le Maire,

Gérard BESSIERE.

